

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00043
Numéro SIREN : 519 598 825
Nom ou dénomination : MAELYS

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2020 sous le numéro de dépôt 4418

Greffe du tribunal de commerce de Brest



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/4418

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : MAELYS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 519 598 825

N° gestion : 2010 B 00043

MAELYS

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL MAELYS en SAS

Assemblée Générale Extraordinaire



B. Bmaw
[Signature]



Rue Rosemonde Gérard – CS 20027 – 29801 BREST CEDEX 9
Téléphone 02 98 02 86 86 – Télécopie 02 98 41 77 73

SELAS AU CAPITAL DE 40 000 EUROS – SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE
RENNES – SIRET 349 516 427 00037



B. Bmaw
[Signature]

MAELYS

Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : 124 impasse de Losquédic 29250 PLOUGOULM
RCS BREST 519 598 825

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL MAELYS en SAS

Assemblée Générale Extraordinaire



B. B. B. B.
[Signature]

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL MAELYS en SAS

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 20 juin 2020 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels établis au 31 décembre 2020 font apparaître :
 - Une situation nette négative de -159 448 €
 - Une trésorerie positive de 95 396 €
 - Un total des produits de 45 357 €

MAELYS

Assemblée Générale
Extraordinaire

- Nous n'avons pas détecté de facteurs remettant en cause l'activité de la société.
- Nous avons pris connaissance des opérations d'augmentation et de réduction de capital en date du 20 juin 2020 décrites ci-dessous :
 - *Par décisions unanimes des associés en date du 20 juin 2020, le capital social a été augmenté de 160.048,88 € pour être porté de 30.000 € à 190.048,88 €. Cette augmentation de capital a été réalisée par apport en numéraire et élévation de la valeur nominale des 30.000 parts sociales de 1 à 6,334962667 euros chacune.*
 - *Par décisions unanimes des associés en date du 20 juin 2020, le capital social a été réduit de 189.448,88 € pour être porté de 190.048,88€ à 600 €. Cette réduction de capital a été réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des 30.000 parts sociales de 6,334962667 à 0,02 euro chacune.*
- Suite à ces décisions le capital social et les capitaux propres s'élèvent donc à 600 €.
- Nous n'avons pas eu connaissance d'évènement important, en dehors de la crise du COVID19, survenu depuis la clôture pouvant avoir un impact sur la présentation des comptes de la société. Cependant, la crise sanitaire actuelle ne devrait pas avoir de conséquences significatives sur la situation de la société.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

MAELYS

*Assemblée Générale
Extraordinaire*

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est
au moins égal au montant du capital social.

Fait à Brest, le 29 juin 2020

Le commissaire aux comptes et à la transformation

STERENN

Morgan GENTIL
Associé


